

# CLUB FRANÇAIS DU SAINT BERNARD et DU DOGUE DU TIBET

(Affilié à la Société Centrale Canine agréée par le ministère de l'Agriculture)

Siège social : 3 Place de l'Eglise - 02400 EPAUX BEZU

**BiOMill**  
SUPER PREMIUM PET FOOD

## REGIONALE D'ELEVAGE Saint Bernard et Dogue du Tibet

# 95290 L'ISLE ADAM

### Parc Manchez

Avenue des Ecuries de Conti / Rue de l'Abbé Breuil

## Samedi 27 Juin 2015

### Jury

**M. GIANNONE – M. BASSET**

Dogue du Tibet : Mâles toutes classes

Saint-Bernard : Mâles Poil court – Femelles Poil long

**Mme TOMPOUSKY – M. MARTIN**

Saint-Bernard : Femelles poil court – Mâles poil long

Dogue du Tibet : Femelles toutes classes

(Possibilité de modification du jury en fonction du nombre d'engagés par classe)

**Information :** Sur le même site aura lieu le dimanche 28 Juin 2015 une spéciale de race jugée par M. Lasselin dans le cadre de l'Exposition Nationale CACS de L'Isle Adam, organisée par la Société Canine d'Ile de France



### Programme :

8 h 30 : TAN

10 h : Début des jugements

12 h 30 : Vin d'Honneur

15 h : Ring d'Honneur

**RESTAURATION :**  
**BUFFET - BUVETTE**  
**SUR PLACE**

N'oubliez pas de vous munir :

- ◆ du certificat de vaccination antirabique pour les chiens provenant de l'étranger
- ◆ du Certificat de naissance ou pedigree pour la confirmation ou le TAN
- ◆ de la carte de tatouage

**Attention : pas de reçu d'engagement**

Aucune cage n'est envisagée, mais le cadre de la manifestation permet de garder les voitures assez proches, et la place ne manque pas pour promener les chiens autour.

Afin de faciliter votre hébergement, voici une liste d'hôtels acceptant les chiens, proches de l'exposition :

- Hotels :**
- **Château de Maffliers :** 95560 Maffliers Tél. : 01.34.08.35.35 (10 km, environ 18 minutes)
  - **Ibis Budget - 95290 L'Isle-Adam,** Tél. : 08.92.68.32.03 (3.5 km environ 7 minutes)
  - **Lemon Hotel - ZA les Bosquets 2 - 4 Ch. des Boeufs, Mery-sur-Oise, Val-d'oise, 95540 – Tél 01 57 32 90 33** (8 km, environ 20 minutes)

- Campings**
- **Camping des 3 sources :** Chemin des 3 sources - 95290 L'Isle-Adam - Tél. : 01.34.69.08.80
  - **Parc de séjour de l'Etang :** 10 Chemin des Belles Vues - 95690 Nesles-la-Vallée -Tél. : 01.34.70.62.89 (6 km, environ 11 minutes)
  - **Le Pré des Moines :** Le Pont de Saint Leu d'Esserent - 60340 St Leu d'Esserent - Tél : 03 44 56 60 48 (location mobil homes) (25km environ 34 min.)

## RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens dangereux

- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations  
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement resteront acquis au Club, afin de régler les frais engagés pour la préparation de l'exposition.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant (Propriété du chien certifiée par la carte d'identification). Ne seront pris en compte que les engagements accompagnés du montant de l'inscription. Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
- b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition exception faite de la classe de Lot d'affixe ;

Le montant de l'engagement restera acquis au club si un chien inscrit ne se présente pas à l'exposition ou un chien refusé à l'entrée par le vétérinaire qui contrôle, dont la décision est sans appel (voir paragraphe «service vétérinaire»).

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice;
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre;
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution qui restera acquise au CFSBDT si après examen elles sont reconnues sans fondement.

**RESPONSABILITÉ** - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations).

### REFUS OU EXCLUSIONS

- 1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;
- 2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
  - a) ceux refusés par le service vétérinaire ;
  - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
  - c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
  - d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race

Un deuxième juge sera désigné si le nombre de chiens dépasse 50 chiens environ.

**Se munir du certificat antirabique.**

**Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.**

**Clôture des engagements :  
8 JUIN 2015 (date de réception)**

# DEMANDE D'ENGAGEMENT RÉGIONALE D'ÉLEVAGE SAINT BERNARD et DOGUE DU TIBET

une feuille par chien (photocopies acceptées) à adresser à :  
**CEDIA - Régionale CFSBDT L'Isle Adam - 31230 COUEILLES**  
accompagnée obligatoirement de votre règlement par chèque à l'ordre du **C.F.S.B.D.T.**,  
ainsi que la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens venant de l'étranger  
Renseignements : Joël CHEVILLARD : 06 80 28 28 66

**Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue**

RACE : \_\_\_\_\_

Sexe :  Mâle  Femelle  Poil long  Poil court (pour les Saint-Bernard)

Nom du Chien : \_\_\_\_\_

LOF : \_\_\_\_\_ Tatouage : \_\_\_\_\_ Né le : \_\_\_\_\_

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Nom du Producteur : \_\_\_\_\_

Nom du Propriétaire : \_\_\_\_\_ n° Adhérent : 2015/ \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Classe d'engagement : Ouverte  Champion  Jeune 9/18 mois  Intermédiaire 15/24 mois   
Débutant 9/12 mois  Puppy 6/9 mois  Chiot 3/6 mois  Vétéran à partir de 8 ans   
TAN  Confirmation  Confirmation à titre initial

Lot d'affixe  (préciser l'affixe : \_\_\_\_\_) Lot de Reproducteur

Le qualificatif Excellent permettra, ainsi que l'obtention du TAN, de faire entrer ou de faire progresser votre chien dans la grille de sélection.  
les qualificatifs EXC ou EXC + permettront de faire progresser votre chien pour le titre de champion club.

Les chiens sans origine connue doivent être engagés en classe ouverte avec passage du TAN obligatoire.

- Les engagements en classe vétéran sont gratuits.  
Engagements gratuits possibles sur internet.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanction prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire

		Adhérents	Sommes adressées
1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris)	43 €	33 €	
2 <sup>e</sup> chien	33 €	23 €	
Pour chacun des suivants	25 €	15 €	
Chiot, Puppy, Débutant	22 €	12 €	
TAN	25 €	12 €	
Total des engagements			

**Aucun engagement ne sera remboursé**

Les engagements en classe :  
lots de reproducteurs, lots d'affixe, paires et couples sont gratuits.

Pour l'engagement en classes Paires et Couples la présentation de la carte d'identification sera exigée lors de votre inscription sur place.

**Engagements internet : [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)**

**Clôture des engagements : 8/06/15 (date de réception)**

Confirmation gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle.  
Pour les chiens venant simplement pour la confirmation : 35 €  
30 € pour les adhérents du club.